

RÈGLEMENT – JOURNÉES ROULAGE AUTO

L'association MCPA, située 1 route du circuit, 64370 Arnos organise des journées d'entraînement libre auto sur le Circuit Pau Arnos.

1. Adhésion

Les journées sont réservées aux adhérents de l'association. L'adhésion annuelle obligatoire de 10€ doit être réglée au bureau d'accueil du circuit par carte bancaire, espèces ou chèque. Une carte d'adhérent sera remise au participant. Elle n'est en aucun cas remboursable.

2. Calendrier et organisation d'une journée

Le calendrier est communiqué à titre indicatif. Le MCPA est libre d'en modifier le contenu à tout moment.

Le MCPA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une date pour des raisons qu'il estimera justifiées (conditions météo, problèmes techniques divers, nombre insuffisant de participants...).

Les participants sont partagés dans des groupes, en fonction des types de véhicules. Chaque groupe dispose de minimum 6 sessions de 20 minutes de roulage. Les horaires sont affichés le jour même au bureau d'accueil.

Le MCPA pourra diminuer le temps de roulage ou annuler des séries pour des raisons qu'il estimera justifiées (intervention en piste, état de la piste, etc.), sans remboursement.

3. Réservation et règlement

Les réservations se font sur le site www.circuit-pau-arnos.fr jusqu'à la veille du roulage 17h, sous réserve de places restantes. Le règlement sera effectué sur place le jour même, par carte bancaire, chèque ou espèces.

Le MCPA se réserve le droit de refuser l'inscription d'un participant n'ayant pas réservé préalablement sa place sur le site.

L'inscription vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

4. Annulation

Le participant qui souhaite annuler sa réservation doit le faire par mail à contact@circuit-pau-arnos.fr ou par téléphone au 05 59 77 18 70.

5. Assurances

Le participant doit disposer d'une assurance responsabilité civile piste :

- Attestation d'assurance Responsabilité Civile du véhicule pour entraînements sur circuit hors compétition, où
- Licence FFSA en cours de validité, où
- Souscription sur place à une assurance RC piste auprès de la compagnie Willis Towers Watson (au prix de 17€ la journée).

6. Equipements

Conformément aux RTS FFSA pour les circuits asphalte, tout pilote ou passager d'une auto devra être équipé :

- Pour un véhicule de série :
 - o Casque homologué, norme CE
- Pour un véhicule de compétition :
 - o Casque homologué (cf. livret technique FFSA en vigueur)
 - o Système RFT Hans
 - o Combinaison ignifugée homologuée (cf. livret technique FFSA en vigueur)
 - o Gants ininflammables

L'accès à la piste aux passagers n'est autorisé que dans les véhicules équipés d'arceaux de sécurité.